deuxième tontes à la fois, on les paye le même prix.

Les laines de Gori, lavées en rivière, valent 2 roubles de plus que les autres, mais elles se vendent presque toutes sur place aux tisserands indigènes.

3° Laines Tarakamas. Ce sont les laines des Tartares. Elles donnent à peine 30 0/0 de blanc piqué; le reste est noir et grossier. Elles se sont vendues 4 roubles à Tiflis, en 1886; mais elles ne sont pas demandées en France ; elles sont toutes achetées à Marseille pour l'étranger, et principalement pour l'Amérique.

Excessivement sales, ces laines ont jusqu'à 100[0/0] de crottes ; les premières tontes seules se vendent; les indigènes gardent les secondes pour eux et pour fabriquer leurs tapis.

4° Laines intermédiaires. Ce sont des laines plus ou moins blanches, ayant moins de gris et les blancs moins piqués que les Tarakamas ; aussi beaucoup de négociants les mélangent-ils avec les laines Touches ; mais, en agissant ainsi, ils déprécient la marchandise, puisque ces laines blanches intermédiaires, sont toujours plus ou moins piquées.

On paye souvent les Dolmas le même prix que ces laines de Nouka, quoiqu'elles aient jusqu'à 20 et 25 0/0 de gris et que les premières tontes ne soient pas bonnes.

Les laines de Noukha, Kakh, ont valu, en 1886, de 5 roubles 50 kopecks, à 6 roubles 25 kopecks le poud, à Tiflis, parce qu'un négociant français les avait achetées depuis deux saisons pour en faire des mélanges, et parce que des bruits de hausse probable avaient couru.

Les Demour ont été payés à 6 roubles, les Eldar, 4.

En dehors de ces espèces principales citées, il y en a une foule d'autres se rapprochant plus ou moins de celles-ci et qui se payent plus ou moins cher selon leurs qualités, par exemple :

Les laines d'Elisabethpol (15,000 pouds environ), qui sont sales, ne donnent que 40 0/0 de blanc piqué et valent à peu près le même prix que les Tarakamas ordinaires.

Les laines de Chakchévan (5 à 6,000 pouds environ); il n'y a qu'une tonte; 60 0/0 de blanc et le reste gris clair noir.

(*Bulletin du Musée commercial belge*).

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 7 juin 1889

Présidence de M. Eug. Jourdain, vice-président

La Chambre de Commerce :

Reçoit avis de la réunion, pendant la durée de l'Exposition universelle, d'un congrès international des accidents du travail, organisé sous le patronage du ministre du Commerce et de l'Industrie et nomme pour étudier les questions à soumettre à cette assemblée, une Commission composée de MM. Ch. Jonglez, Deletombe, Scalabre et Herbaux-Tibeauts;

Prend connaissance de la réponse de la Cie du chemin de fer du Nord au sujet des billets de quinzaine pendant la durée de l'exposition universelle, sur lesquels satisfaction n'est point donnée aux industriels du Nord. Cette réponse étant absolument muette en ce qui concerne les billets de 4 jours, il est convenu qu'on reviendra sur cette question au moment opportun ;

Approuve les réponses au questionnaire de la Commission permanente des valeurs de douane (année 1888) proposée par M. D. Leuvent au nom de la Commission des tissus;

Adopte les comptes (exercices 1888) et les budgets (année 1890) de la Chambre et de la Bourse de Commerce;

Emet un avis favorable à la discussion d'une méthode pour l'unification du numérotage des fils de laine peignée ayant pour base le système décimal et répond ainsi au vœu de l'*union des filateurs de Roubaix-Tourcoing* formulé en conformité de la décision prise, en avril dernier, au congrès des industriels de Reims, de la vallée de la Suippe de la région de Fourmies et de Tourcoing et Roubaix ;

Confie à l'examen de M. J. Desurmont-Motte les tableaux de statistique dressés par M. le Consul de la République Argentine à Dunkerque pour établir le mouvement croissant de marchandises entre le port et cette région transatlantique;

Renvoie à l'étude d'une Commission (MM. Désiré Leurent, P. Lemaître et Herbaux-Tibeauts) l'avis à émettre dans l'enquête d'utilité publique relative au projet de tramway entre Armentières et Halluin.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN DRAME A WATTRELOS

Un drame atroce vient d'avoir lieu au hameau du Breuil à Wattrelos.

Mardi, dans l'après-midi, Florine Marissal, veuve Questroy, prit la route qui conduit à Herseaux, en passant par le Breuil, pour aller voir une amie malade.

Lorsqu'elle arriva près de la *Planche des Prés*, elle fut assaillie par sept individus qui l'entraînèrent dans un champ de blé.

Ces misérables, tous repris de justice, tentèrent de l'outrager, et, pour arriver à leurs fins, ils la rouèrent de coups de bâton.

La victime, après s'être débattue pendant près d'une heure, réussit à leur échapper. On lui avait volé un foulard et un porte-monnaie, contenant quinze francs, après l'avoir plusieurs fois menacée de l'étrangler.

Malheureusement la pauvre femme fut rejointe presqu'aussitôt et terrassée de nouveau.

Un habitant de Wattrelos, M. Debruyne, réputé pour sa force, vint à passer par là. Il voulut dégager la victime, mais les malfaiteurs le menacèrent de leurs bâtons et le forcèrent à s'en aller.

Quelques minutes après, un cultivateur, M. Delrue, accompagné de plusieurs camarades, arriva aussi non loin du champ où se passait cette horrible scène. A leur vue, les coquins laissèrent partir Mme Questroy, qui s'enfuit et se rendit chez M. le commissaire de Wattrelos.

M. Delrue et ses amis ne se doutaient pas du drame qui venait de se passer. Ils entendirent les sept misérables s'envoyer des mots obscènes, et les virent se diriger du côté du *Laboureur*.

M. le commissaire, aussitôt mis, par Mme Questroy, au courant de ce qui venait de se passer, ouvrit une enquête. Il sut bientôt que les malfaiteurs étaient à l'estaminet du *Mousquetaire*, hameau du Laboureur ; il s'y rendit accompagné de quelques gendarmes.

Cinq de ces individus s'y trouvaient encore ; le cabaret fut cerné et ils furent cueillis sans trop de difficultés. Voici leurs noms :

Adhémar Vandekerckove, seize ans; Charles Leruste, dix-huit ans; Georges Lecat seize ans et demi, déjà condamné à cinq ans pour vol; Victor Bonte, seize ans, demeurant au Cul-de-Four et Léopold Mercier, sous le coup de deux condamnations pour bris de clôture et vol;

Les deux autres malfaiteurs se nomment Marcellin Plateau, déjà condamné pour vol, et Florent Nollet, dix-huit ans, dont les parents sont expulsés de France.

Les cinq premiers individus ont été écroués à la prison municipale de Wattrelos.

Mme Questroy, la victime de cette épouvantable agression, a été admise à l'hôpital de Wattrelos. Elle porte les traces de nombreux coups à la tête, à la bouche et aux bras.

Elle est âgée de 42 ans et exerce la profession de soigneuse.

Le parquet de Lille se rendra aujourd'hui jeudi à Wattrelos.

On conçoit l'émotion que cette affaire a produite à Wattrelos.

Les courtiers en laines de Roubaix viennent de se constituer en Chambre syndicale. Ils se sont réunis à cet effet jeudi matin, au Tribunal de Commerce.

Voici la composition du Conseil d'Administration de la nouvelle Chambre syndicale : MM. Edouard Déchenaux, président ; Joseph Decottignie, vice-président ; Jules Duvillier, secrétaire ; A. Defrenne, assesseur.

Notre vaillante société de gymnastique la *Roubaisienne*, qui vient d'obtenir un si grand succès à Paris au XVe concours fédéral, reviendra lundi prochain à Roubaix. à 7 h. 25 du soir.

La municipalité prépare naturellement une brillante réception à la *Roubaisienne*, et il est certain que tous nos concitoyens se joindront à elle pour fêter le retour de la petite phalange qui vient de tenir si haut et si ferme à Paris, le drapeau de Roubaix.

Voici enfin le résultat officiel : *Concours national, division supérieure*, 1er prix, 246 points, Roubaix; 2e, Besançon, 235; 3e, St-Pierre-lez-Calais, 224.

Concours individuel, division supérieure, 2e prix, Vroman; 4e, Muller.

Adjudications.— Mardi, à trois heures, a eu lieu à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Facon, vice-président du Conseil de préfecture assisté de M. Peslin, ingénieur en chef des voies navigables, l'adjudication des travaux de construction d'un embranchement du canal de Roubaix sur Tourcoing. Le devis s'élevait à 744,070 fr.; M. Léon Pers, de Noisy-le-Sec, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 11 0/0.

— Une autre adjudication a eu lieu pour les travaux de grosses réparations à exécuter sur la route départementale de Roubaix à Saint-Amand, entre Rumegies et Lecelles. Les travaux étaient évalués 7,448 fr. 73 ; M. Fournier a été déclaré adjudicataire avec 10 0/0 de rabais.

La rixe de la rue de Mouveaux. — Les deux soldats blessés dans la rixe qui a eu lieu rue de Mouveaux lundi, matin sont dans un état aussi satisfaisant que possible. Désiré Decourcelles, le plus dangereusement atteint a été très souffrant dans la nuit de mardi à mercredi, mais il a passé une bonne journée. On espère de plus en plus le sauver.

Tombola. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola organisée par les *Amis-Réunis*, à l'*Estaminet du 2e Zouaves*, rue des Fossés, 23, au bénéfice d'un père de famille, malade depuis 6 mois, le dimanche 9 juin :

1575	1072	658	241	1399	96	1381	322	972
1397	281	1459	1658	251	1127	1722	1959	533
1402	2020	1422	920	331	707	1644	518	590
889	1843	164	819	671	1054	1179	677	741
694	76	1380	1264	831	1554	513	1334	1285
482	1379	988	175	191.				

Les lots qui ne seront pas réclamés le dimanche 30 courant (au soir) seront vendus au bénéfice de l'œuvre.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les membres de la Chambre syndicale des ouvriers de lisage sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 16 courant à 6 h. du soir au siège de la société.

» Tout membre devant s'absenter devra en donner connaissance à la commission. »

Première communion. — *Portraits.* — Photographie d'Art Shettle, rue Chanzy, 47. — Pour choisir son heure, prière de vouloir bien se faire inscrire à l'avance. 38915—19785

TOURCOING

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt quelques détails sur le concours musical officiel de Paris auquel prend part, en division d'excellence, la société des orphéonistes *Cricks-Siks* de Tourcoing.

Ces fêtes ont lieu au Trocadéro et comprennent deux journées : la première le dimanche 11 août (festival) la seconde le lundi 12 (concours.) Les sociétés concurrentes ont toutes reçu 6 chœurs imposés. Douze jours avant le concours, un chœur sera tiré au sort parmi ces six, et c'est celui qui devra être exécuté au concours, les autres le seront au festival. Il faut donc étudier le tout pour être prêt.

Indépendamment du chœur imposé, les sociétés doivent présenter un chœur de leur choix et se présenter en lecture à vue.

Comme chœur au choix, la société des orphéonistes (*Cricks-Sicks*), présentera la *Nuit du Sabbat*, d'Ambroise Thomas, une œuvre géniale, d'une extrême difficulté. Il a fallu beaucoup de confiance dans le travail de la société pour aborder un chœur de cette envergure, mouvementé, hérissé de chromatiques, de récitatifs, de doubles-chœurs et de dangereuses vocalises. Le plus petit faux pas peut être le signal de la déroute.

Ce chœur est en bonne voie, mais au prix de quel travail ! Les grands obstacles à franchir ne résident pas toujours dans la difficulté de l'œuvre: il faut trop souvent lutter avec la tiédeur et l'indifférence, deux écueils contre lesquels vont se briser les plus fermes.

Il faut pourtant envisager le concours de Paris sous son véritable jour. C'est loin d'être une promenade à l'Exposition et une partie de plaisir. La société des Orphéonistes (*Cricks-Sicks*) ne se présente à Paris que dans l'espoir de couronner dignement une longue carrière et l'œuvre commencée par les anciens il y a quarante ans. Comme toutes les sociétés fières de leur passé, elle a le légitime désir de poser sur sa vieille bannière le dernier fleuron.

Pour triompher dans cette épreuve décisive, il faut de la part de tous beaucoup de travail, d'abnégation et de sacrifices, et c'est cela précisément qui s'obtient trop difficilement. Les vainqueurs dans ces luttes pacifiques de l'orphéon, sont toujours ceux qui n'ont pas marchandé leur dévouement. Le nombre n'est qu'un embarras avec tout le reste s'il n'a pas pour principal ressort la volonté. Le danger pour nos orphéonistes est là, et seulement là. C'est pour l'éviter que nous le signalons persuadé que tous comprendront qu'il faut savoir se dépenser sans réserves puisque la réputation musicale de Tourcoing, aussi bien que celle du département du Nord, sont en jeu.

La société des orphéonistes *(Cricks-Sicks)* aura contre elle en excellence. 16 sociétés de premier ordre. L'épreuve est redoutable. C'est de loin qu'il faut la craindre et jamais de près.

Dans neuf semaines, le dernier mot sera dit.

Puisse-t-il être tout à l'éloge des enfants de Tourcoing qui conserveront de cette journée, si elle leur est favorable, un souvenir dont ils seront fiers. X...

Commencement de grèves. — Dès vendredi dernier, une vingtaine de rattacheurs de la filature de M. P. B..., rue de Lille, étaient venus réclamer à leur patron, le droit de pouvoir contrôler leur travail comme numéros et comme poids, ce qui leur fut accordé sans difficulté.

Le travail continua samedi comme d'habitude ; à la rentrée mardi, après deux jours de chômage, ils demandèrent une augmentation de 0,25 c. par jour. M. P. B. refusa cette fois catégoriquement, faisant valoir, qu'à l'exception d'une seule maison qui paie un peu plus, son tarif était identique en tous points à celui des autres filatures. Les ouvriers se sont alors retirés et n'ont pas, jusqu'ici, repris le travail. Une entrevue avec le patron doit avoir lieu jeudi matin, et on espère que l'on finira par s'entendre. Il n'y a pas eu le moindre désordre.

Dans une autre filature, rue de Paris, chez M. C. D., les mêmes réclamations ont été faites par 18 rattacheurs, qui ont d'abord demandé hier matin à pouvoir vérifier leur travail; le patron accéda aussitôt à cette demande. Mais l'après-midi nouvelle démarche, pour obtenir aussi 0,25 c. de plus par jour. Refus de M. C. D., pour les mêmes raisons que ci-dessus. Là aussi on espère que l'accord se fera promptement.

La réception de la « Fanfare du Point-Central ».—Il avait été dit, lundi, que la réception de la *Fanfare du Point-Central* n'aurait lieu que le mercredi ; mais cette société est rentrée mardi et a été reçue à l'Hôtel-de-Ville par M. le Maire et M. Lehoucq. Seulement, par un regrettable malentendu pas une seule musique n'était allée à la rencontre de cette vaillante fanfare qui en maintes occasions n'a jamais été la dernière à faire honneur à ceux qui revenaient triomphants.

Quant à la réception solennelle de nos gymnastes qui rapportent six prix, c'est bien pour aujourd'hui à 7 h. 1/2.

Un cordonnier de Croix-Rouge, F. Favorel, étant quelque peu ivre, se mit à battre une de ses voisines sans aucune provocation. L'agent Petit survint, mais il fut à son tour outragé et insulté de toutes les façons. Le fougueux cordonnier, malgré ses 64 ans, opposa la plus vive résistance dans le trajet de la Croix-Rouge au poste. L'arrestation a été maintenue et Favorel part aujourd'hui pour Lille.

Un extradé. — Winkelmann Arthur-Richard, 37 ans, employé, condamné par contumace par la cour d'assises de la Seine à 10 ans de travaux forcés, pour abus de confiance a été arrêté à Bruxelles et amené jusqu'à Tourcoing par les gendarmes de la capitale belge. Winkelmann est né à Wurzen (Saône-et-Loire.)

Mouveaux. — Le conseil municipal de Mouveaux se réunira aujourd'hui jeudi 13 courant, à 7 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

Avis à donner sur la dépense de 404 fr., occasionnée par l'entretien du chemin de grande communication n° 9. Décider si la dépense sera faite par prestations en nature ou s'il y aura lieu de l'acquitter en argent.

—*La loi Grammont.* — Les gendarmes de Tourcoing en tournée à Mouveaux virent un cocher d'une voiture de place de Roubaix, le sieur Campion François, âgé de 27 ans, au service de M. Lefebvre, frapper son cheval de toutes ses forces avec le manche de son fouet qu'il tenait par le petit bout ; elle a dressé procès-verbal à ce brutal.

Marcq-en-Barœul. — *Violation de domicile.* — M. Dupire Jules, âgé de 69 ans, fermier au *Hameau du Molinet* avait eu à son service en qualité de vacher Pierre Munke, âgé de 23 ans, d'origine belge. Lundi dernier en compagnie d'un camarade de son espèce, il revint demander de l'ouvrage au fermier qui refusa.

Alors les deux vauriens se livrèrent à toutes sortes de menaces et, mis à la porte, il rentrèrent d'un autre côté, jetèrent des pierres et cherchaient à enfoncer portes et fenêtres. Enfin des voisins prêtèrent main forte et les deux compères prirent la fuite. On les croit passés en Belgique.

LILLE

Le Congrès annuel des sociétés savantes de Paris et des départements a tenu, mardi, sa première séance générale, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut.

M. Finot, archiviste du département du Nord, a donné lecture d'une étude sur les *Comptes de la comtesse de Bar Yolande, de Cassel*, étude que le compte-rendu officiel résume ainsi :

« Après avoir tracé une biographie sommaire de cette princesse et essayé de déterminer les traits caractéristique de son rôle politique, M. Finot recherche quelle était l'organisation de son hôtel, comprenant, à l'instar de la cour de France, les six offices de la cuisine, la paneterie, la bouteillerie, la chambre, la fourrière et la maréchaussée. L'analyse des comptes de ces offices lui a permis de constater quel était le train de maison d'une grande dame au quatorzième siècle et de pénétrer, pour ainsi dire, dans la vie intime de la comtesse de Bar.

» Il la suit dans ses voyages ou pèlerinages en Flandre, dans le Barrois, à Paris, à Boulogne-sur-Mer. Il assiste à ses repas, à ses chasses dans l'Argone ou dans la forêt de Nieppe, à ses exercices de piété et à ses occupations et distractions diverses dans son château de la Motte-au-Bois, où elle finit sa vie agitée au milieu de ses petits-enfants Jeanne, Henri et Charles de Bar. Il la voit aux prises avec de grandes difficultés financières, obligée de mettre ses joyaux en gage, de servir à des Lombards de Bruges des intérêts usuraires s'élevant à 50 pour 100, incarcérée même à Tournai sur la plainte d'un créancier.

» Grâce à ces comptes, enfin, nous avons connaissance de certaines particularités sur les sacres des rois Jean-le-Bon et Charles V, ainsi que sur le projet de descente en Angleterre préparé par Charles VI. »

— Mardi également s'est ouverte à l'Ecole nationale des Beaux-Arts la treizième session des Sociétés des beaux-arts des départements.

M. Foucart, de Valenciennes, a lu un travail sur le peintre Coliez.

M. le chanoine Dehaisnes, de Lille, a lu une étude concernant les volets du rétable de St-Bertin conservés à La Haye.

Cette étude a pour objet de fixer le nom de l'auteur d'une œuvre du plus haut prix, conservée au Palais-Royal de La Haye. M. Dehaisnes établit que les peintures du retable dont il s'est fait l'historien sont dues à un artiste de Valenciennes. L'opinion de l'auteur est appuyée sur des pièces d'archives, la plupart inédites.

M. Advielle, d'Arras, a communiqué une notice sur Jehan du Vivier, orfèvre du roi Charles VI.

Une voleuse audacieuse.— Il y a trois semaines, M. Legrand, cantinier à la caserne Négrier, recevait chez lui une jeune servante, du nom de Mélanie Boutillier, âgée de seize ans.

Cette jeune fille en qui on avait la plus grande confiance en a profité pour dérober un billet de cinq cent francs qui se trouvait enfermé dans un coffre.. Avec le produit de son vol, elle acheta montre et chaîne en or, confections, chemises ; Elle a été arrêtée par M. Legrand commissaire de police du deuxième arrondissement.

Bourse aux grains et farines. — Les blés blancs du pays étaient cotés hier de 17 à 17 fr. 50 les 81 kil.

Les seigles du pays, 15 fr.; les avoines, 17,50 à 17,75 les 101 kil.

Farines, 1re de meules, en boulangerie, 31 à 31,50. Farines, 1re de cylindre, 32 à 33 fr. les 101 kil.

Les affaires sont tout à fait calmes et les ventes très difficiles.

Marché aux bestiaux. — Moins bien approvisionné. On y comptait 196 bœufs, 255 vaches, 55 taureaux, 344 veaux, 244 moutons et 122 porcs.

Les bœufs se sont vendus de 70 à 93 c.; vaches de 60 à 83 c.; taureaux de 60 à 78 c.; veaux de 1 fr. à 1 fr. 30; moutons de 90 c. à 1 fr. Porcs de 1 fr. à 1 fr. 10, le tout au kil. sur pied.

La mercuriale des marchands en gros cote: bœufs, 72 à 80 c.; vaches 70 à 75 c; taureaux, 65 à 65 c.; veaux 90 c. à fr. 05; moutons, 95 c. à 1 fr. le tout au 1/2 kil.

CONCERTS & SPECTACLES

Les concerts publics. — Voici le programme des auditions musicales qui seront offertes au public le jeudi 13 juin courant, de 8 h. 1/2 à 10 heures du soir, boulevard Gambetta, en face l'Hippodrome.

1re partie. — *Concordia* : 1° Allegro militaire, XXX; 2° Ouverture de concours, Buot; 3° *Séville*, boléro, Buot.

2e partie. — Société chorale l'*Avenir* : *Sous la Feuillée*, Alfred Dard ; 2° *Les Pionniers*, Armand Saintis.

3e partie. — *Concordia* : 1° Fantaisie-mazurka pour piston (soliste F. Timmer), Sellenick; 2° *Dernier sourire*, grande valse, L. Weige ; 3° *Rêve de jeune fille*, redowa, Labole.

PLAN DE L'EXPOSITION

Sur ce plan, cher lecteur, vous ne trouverez pas
La place du Congo. Vaissier n'expose pas.
Lorsque sur tous les points du globe, et de la France,
Un produit aussi fin brille avec tant d'éclat,
Son inventeur n'a plus besoin de récompense.
39182d E. St-Saire.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du mardi 11 juin 1889

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

Présidence de M. Julien Lagache, maire

LE PONT DAUBENTON

Voici le texte *in extenso* du rapport lu par M. le docteur Carrette :

« Messieurs, c'est dans la séance du 2 décembre 1887 que le Conseil municipal a été saisi pour la première fois d'une pétition des riverains demandant la création d'un pont à l'extrémité de la rue Daubenton. Le 28 janvier suivant, MM. les Ingénieurs consultés adressèrent au Maire un rapport où il est dit que l'établissement d'un pont à cet endroit rendrait des services à la ville sans créer d'entraves à la navigation; ils en évaluèrent la dépense à 40,000 fr.

» Mais pour créer ce pont d'une façon utile, il fallait en même temps créer les voies y aboutissant. Les pourparlers furent longs avec certains propriétaires. L'accord est aujourd'hui complètement établi et nous avons l'honneur de vous soumettre un projet d'ensemble de travaux composé comme suit :

» 1° Prolongement de la rue Daubenton en ligne droite sur 12m de largeur depuis son extrémité actuelle jusqu'au canal : longueur 130 mètres ;

» 2° Construction d'un pont sur le canal à l'extrémité de la rue Daubenton prolongée ;

» 3° Ouverture d'une rue de 12 mètres de largeur dénommée rue de Constantine, partant du point précité et aboutissant au chemin de fer de Tourcoing à Orchies : longueur 575 mètres ;

» 4° Prolongement de la rue d'Alger sur 12 mètres de largeur depuis son extrémité actuelle jusqu'au riez de l'Espierre; longueur, 275 mètres ;

» 5° Ouverture d'une rue de 12 mètres de largeur que nous vous proposons d'appeler rue du Caire, parallèle à la voie du chemin de fer et allant de la rue d'Oran au riez l'Espierre : longueur 180 mètres.

» Voici maintenant l'état des travaux à exécuter conformément aux engagements souscrits par les propriétaires.

» *A. — Rue Daubenton prolongée.*

» Par acte en date du 8 novembre 1887, passé devant Me Duthoit notaire, M. Messien cède gratuitement à la ville de Roubaix le terrain nécessaire au prolongement de la rue Daubenton et à l'élargissement des quais de Bordeaux et de Marseille. Il n'entend prendre aucun engagement au sujet d'une participation dans les frais de mise en état de viabilité de la rue Daubenton prolongée.

» Quoique contraire aux principes admis par nous jusqu'à ce jour, nous avons cependant accepté la proposition de M. Messien, trouvant que la surface cédée par lui volontairement pour l'élargissement des quais et représentant environ 2200 m. compense les frais de voirie à faire dans la rue Daubenton prolongée; cette dépense, nous ne vous la proposons pas immédiatement, nous vous prions au contraire d'ajourner la construction de l'aqueduc et de la chaussée pavée et de nous contenter quant à présent du nivellement et d'une chaussée en scories.

» *B.— Pont sur le canal.*

» La dépense est évaluée par MM. les Ingénieurs à 40,000 francs, les propriétaires interviennent pour 8,000 francs, soit 1/5. La somme à la charge de la ville est donc de 32,000 fr.

» *C. — Rue de Constantine,*

» La chaussée sera nivelée et recouverte d'une couche de scories depuis l'extrémité actuelle de cette rue jusqu'au chemin de fer de Tourcoing à Orchies. Un aqueduc sera construit depuis le pont jusqu'à la rue du Caire. Les propriétaires interviennent pour le 2/3 dans ces dépenses.

» *D. — Rue d'Alger.*

» La chaussée sera nivelée et recouverte d'une couche de scories depuis l'extrémité actuelle de cette rue jusqu'au riez de l'Espierre. Deux maisons construites dans l'axe de la future chaussée seront démolies et payées par la ville 2,000 francs, les matériaux restant au propriétaire, M. J. Declercq, lequel a déclaré accepter ces conditions. De plus, un égoût sera construit dans la rue d'Alger depuis la rue d'Oran jusqu'au riez de l'Espierre. Les propriétaires interviennent pour les 2/3 dans les frais de nivellement et d'aqueduc.

» *E. — Rue du Caire.*

» Cette rue est parallèle à la rue d'Alger, elle part de la rue d'Oran et aboutit au riez de l'Espierre. Un aqueduc y sera construit dans toute sa longueur, les propriétaires interviennent pour les 2/3 dans les frais ainsi que dans ceux de nivellement de la chaussée.

« En ce qui concerne le pavage des rues de Constantine, d'Alger prolongée et du Caire, il a été convenu avec les propriétaires qu'il sera exécuté, lorsque chacune de ces rue sera bordée de constructions sur 1/3 au moins des fronts à rue. A cette époque, les propriétaires rembourseront à la ville les deux tiers de la dépense du pavage.

» Ajoutons, en outre, que les propriétaires ont, sur la demande des Commissions, signé un engagement par lequel ils ouvriront, dans un délai de cinq années à dater du 24 mai 1889, un ensemble de rues et places d'une superficie d'environ 2 hect. 50 ares, comme l'indiquent les parties teintées en jaune au plan joint à la présente délibération. Les rues de Rome, de Philippeville, de Mazagran, des Pyramides et Delespaul auront 12 mètres. Une vaste place est réservée en vue de la construction d'une église. Elle sera précédée d'un parvis, déhagée à son chevet au moyen de larges pans coupés et bordée de chaque côté par les rues d'Alexandrie et d'Aboukir lesquelles auront 20 mètres de largeur.

» Toutes ces conditions nous ont paru acceptables, car au moyen des tracés proposés nous créons tout d'une pièce un vaste quartier. Largement percé, voisin par sa situation du centre industriel et commerçant de la Fosse-aux-Chênes, il est admirablement disposé pour voir des usines s'y développer. Relié à la cité par un pont, il ne fera avec elle qu'un seul et même corps.

» Vu l'exposé qui vient de vous êtes fait, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer de prendre la délibération suivante :

« Le Conseil, sur le rapport des 3me et 1re Commissions, déclare qu'il y a lieu :

» 1° De classer au réseau des voies publiques les rues Daubenton prolongée, depuis le boulevard de Metz jusqu'au canal, la rue de Constantine, la rue d'Alger prolongée depuis la rue de Constantine jusqu'au riez de l'Espierre et la rue du Caire, d'en fixer les alignements comme ils sont indiqués aux plans spéciaux ;

» D'accepter l'offre de M. Messien de céder gratuitement à la Ville le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Daubenton prolongée ainsi que le terrain nécessaire à l'élargissement des quais de Bordeaux et de Marseille ainsi qu'à l'ouverture d'une partie de la rue de Constantine ;

» 3° D'accepter les offres des propriétaires riverains des rues de Constantine, d'Alger prolongée et du Caire, d'abandonner à la Ville les terrains non bâtis, constituant les rues ci-dessus dénommées et de prendre à leur charge les deux tiers de la dépense à faire pour construire les aqueducs et établir le nivellement des chaussées des rues précitées ;

» 4° D'accepter l'offre de ces propriétaires de participer ultérieurement pour les 2/3 dans les frais de pavage;

» 5° D'indemniser, au moyen d'une somme de 2,000 francs, M. J. Declercq, le propriétaire de deux maisons à démolir et sises sur le tracé de la rue d'Alger; ce propriétaire accepte et les matériaux provenant de la démolition resteront sa propriété ;

» 6° D'accepter l'engagement du 24 mai 1889 par lequel M. Henri Salembier, tant par lui-même que comme mandataire de M. Messien, MM. Bleuez-Dubar, Duchâtelet, Dubar-Delespaul, Houzet, Lutun et Louis Salembier, ouvriront, dans un délai de cinq années, les rues et places indiquées au plan joint à leur engagement se conformant pour les directions, les largeurs et les hauteurs aux indications portées au dit plan. La ville devant tracer les alignements et les nivellements qui lui seront demandés au fur et à mesure des constructions;

« 7° D'approuver les projets des travaux de voirie dressés par M. le Directeur du service municipal et s'élevant à la somme de 78,000 francs ;

» 8° De décider la construction d'un pont sur le canal entre la rue Daubenton prolongée et la rue de Constantine au point kilométrique 14 k. 020 sur le versant de l'Escaut du canal suivant les plans et devis dressés par MM. les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées lesquels devis s'élèvent à 40.000 fr.

» 9° Par suite, d'inscrire en dépense au budget supplémentaire de 1889 une somme de 120.000 fr. répartie comme suit : indemnité pour démolition de deux maisons, 2.000 fr., frais de construction d'un pont, 40.000 fr., travaux de voirie à exécuter, 78.000 fr.

» 10° D'inscrire en recette au même budget une somme de 59,000 francs à recouvrer des propriétaires signataires des engagements savoir : pour la part contributive dans la construction du pont, 8,000 fr.; pour la part contributive dans les frais de mise en état de viabilité, 51,000 fr. »

Deux appariteurs déploient le plan des travaux à exécuter et le mettent sous les yeux des conseillers, qui l'examinent longuement.

M. E. Tiers propose l'ajournement de la question ou le renvoi aux Commissions. Il trouve inutile la construction d'un pont à l'extrémité de la rue Daubenton; les ponts des Couteaux et de la Vigne sont suffisants.

M. Tiers estime aussi que ce pont, dont la construction doit coûter 40,000 fr., ne rendra pas de services en rapport avec cette dépense. Le chemin de fer de Roubaix à Audenarde occasionnera moins de frais à la ville, ajoute-il, et les services que cette ligne est destinée à lui rendre, sont cependant beaucoup plus importants.

M. Tiers préférerait que l'on s'occupât d'abord des nombreux quartiers et rues dont l'état laisse à désirer. Il ne faut pas favoriser un quartier au détriment des autres.

Le même conseiller expose enfin que le rapport parle d'une dépense de 60,000 francs pour l'ensemble des travaux, mais que ce chiffre n'est pas sérieux, qu'on sera bientôt forcé de voter de nouveaux crédits pour le pavage des rues. Il termine en disant que c'est une vraie comédie.

M. A. Vinchon proteste vivement contre ce mot employé par M. Tiers. Je vous assure, dit-il, que nous ne jouons jamais la comédie, car jouer la comédie, c'est tromper, et on nous rendra cette justice que nous avons toujours sauvegardé les intérêts des contribuables.

Il ajoute que M. Tiers est très littéraire et qu'ainsi le mot lancé par lui n'a pas toute la portée qu'on pourrait lui donner.

Il prie le Conseil de hâter le vote et d'en finir enfin avec cette question qui traîne depuis deux ans. La Commission des finances y a consacré trois séances, soit près de douze heures. M. Tiers a eu le temps, d'y exposer ses arguments. La question est donc vidée.

M. Willem. — Mais ceux qui ne font pas partie de cette Commission ne connaissent pas si bien que cela la question. Nous tenons à être éclairés,

M. E. Tiers proteste de son respect pour l'administration, mais il tient à son mot, et tout ce qu'il demande c'est que ce soit inscrit au procès-verbal.

M. A. Vinchon réplique que si M. Tiers continue sur ce ton, on en arrivera à une discussion très vive, ce qui a été évité jusqu'ici.

M. le docteur Carrette, rapporteur, tient à répondre aux critiques de M. Tiers. Il dit que cette assiette projetée de tout un quartier mérite l'adhésion et l'approbation du Conseil.

Il lui semble que M. Tiers ne tient pas beaucoup à l'ouverture des rues larges, droites, apportant l'air et la lumière aux habitants.

Eh bien ! ajoute M. le docteur Carrette, moi, conseiller, médecin, j'y tiens au plus haut point.

Vous parlez d'ajournement pour cette question ; je le repousse, cet ajournement, nous ne pouvons trop nous hâter.

Je suis des plus sévère quand il s'agit de voter une dépense, quelque minime qu'elle soit, qui n'est pas parfaitement justifiée, mais, lorsqu'il est question de travaux à faire qui, par la suite, nous paieront de nos sacrifices au centuple, je n'hésite pas.

Nous avons 60,000 fr. à voter ; je les voterai, parce que l'installation qui nous est présentée se recommande à tous les points de vue : économique, industrielle, hygiénique.

En créant des rues dans de bonnes conditions, nous empêchons, par cela même, l'intérêt privé de nous devancer.

N'avez-vous pas, comme moi, Messieurs, déploré bien des fois de voir nos quartiers, soit anciens, soit nouveaux, semés de maisons, de constructions sans ordre. N'avez-vous pas constaté, avec peine, ces petites rues et ruelles qui, plus tard, coûteront, à la ville, tant de sacrifices, de frais d'expropriations, pour être rendues à la salubrité.

Il y a tel quartier du Pile, par exemple, où nous devrons exproprier des maisons pour avoir un aqueduc qui aille deverser ses eaux derrière l'église du Saint-Rédempteur.

M. Carrette continue en disant que, s'il y a sagesse à prévenir le mal, au lieu d'être prévenu par lui, il voit une autre raison sérieuse, pour faire les travaux demandés, c'est l'intérêt industriel. Il faut concentrer l'industrie à Roubaix et l'empêcher d'émigrer, comme elle n'a que trop de tendance à le faire, depuis plusieurs années.

Il faut faire pour le quartier que l'on propose de construire ce que l'on a fait pour d'autres.

M. E. Tiers répond que M. Carrette prend la question de trop haut. Cette question doit être ramenée à son véritable point de vue, c'est-à-dire économique.

Il critique l'allocation de 2000 fr. à M. Declercq et les conditions faites à M. Messien.

M. le docteur Derville.— Pour le pont du Sartel, les conditions sont les mêmes.

M. Carrette répond brièvement à M. Tiers.

M. Willem dit que l'on va faire un pont pour les champs, puisqu'au delà du canal, il n'y a aucune habitation.

M. P. Watine. — On a parfois construit des boulevards au milieu des champs.

Une voix : Par exemple, le boulevard de Cambrai.

M. Willem. — Mais les conditions étaient toutes autres.

M. H. Briet. — J'ai une proposition à faire sur cette importante question.

Je demande au Conseil de décider qu'au lieu de participer au tiers des dépenses des travaux de voirie, la ville y participe pour moitié, mais, que la totalité de ces dépenses soit avancée par les propriétaires intéressés.

La moitié de ces travaux serait remboursée à qui de droit, au fur et à mesure que des constructions seraient élevées en bordure des rues et en proportion du développement en front à rue.

Les droits de voirie et d'octroi viendraient à cette époque largement compenser le remboursement de la moitié de ces travaux de voirie, et les générations de l'avenir y contribueraient ainsi pour leur quote part jusqu'à l'axe des rues et jusqu'à l'intersection de ces axes pour les angles.

Les travaux de voirie pour la formation de ces nouvelles rues auraient lieu sous la direction de l'Administration municipale.

Par le moyen que je viens d'indiquer, nous conserverons des ressources importantes et nécessaires pour des travaux urgents à faire dès à présent dans des quartiers populeux de la ville qui en sont privés. De plus, par ce système, le Conseil pourrait, sans bourse délier à présent, favoriser davantage les projets émanant de l'initiative des propriétaires qui ont confiance dans l'avenir de la ville de Roubaix, dont la prospérité est toujours croissante.

Ce seraient les contemporains des constructions à faire dans ces rues qui paieraient la moitié des travaux de voirie faits par les propriétaires. On pourrait de cette façon se montrer plus favorable aux divers projets qui seraient présentés à l'assentiment de la municipalité, chacun devant supporter les charges et courir les chances en rapport avec les avantages qu'il serait appelé à recueillir suivant la conception plus ou moins heureuse de ses propres projets, dont la responsabilité lui serait ainsi laissée.

De cette manière, nous éviterons dans le présent des dépenses importantes et nous aurons la certitude que la ville ne sera pas lésée dans ses intérêts ni dans ses ressources.

Si le Conseil accepte cette manière de voir, elle pourra servir de précédent pour d'autres projets à venir, et alléger ainsi les finances municipales actuelles, sans enrayer le développement de la ville de Roubaix à quelqu'époque que ce soit.

Cette combinaison aurait pour heureux effet de faire que chacun serait avantagé ou non suivant ses œuvres.

Dans l'avenir, on pourrait donc de cette manière et sans limite, accepter tous les projets qui seraient bien conçus, et ce, avec la certitude de ne payer ou rembourser que la moitié des travaux de voirie au fur et à mesure que des ressources ainsi créées par droits de voirie et augmentation d'octroi.

En ce faisant, nous ménagerons les deniers des contribuables dont les charges actuelles sont si considérables, et nous pourrons disposer de nos ressources pour les travaux urgents du présent sans nuire à l'avenir.

Notre attention doit être attirée par ce double avantage qui est préférable à un seul.

Je demande donc que le Conseil municipal prenne ma proposition en considération et veuille bien ajourner le projet en discussion et le renvoyer à un nouvel examen des Commissions compétentes, afin de pouvoir ainsi négocier à nouveau avec les intéressés pour le projet qui nous est soumis.

M. Vinchon fait remarquer à M. Briet que sa proposition sort de la question.

L'ajournement demandé par M. Tiers est rejeté.

M. Briet insiste pour le renvoi de sa proposition aux Commissions.

M. L. Willem dit qu'il ne veut pas de règle à part et déclare s'abstenir. Il quitte la salle.

M. Vinchon met aux voix la proposition de M. Briet, qui est repoussée.

M. Tiers insiste de nouveau pour l'ajournement du projet, et veut présenter de nouvelles observations.

FEUILLETON DU 14 JUIN 1889. — N° 62

LA CHAMBRE ROUGE

Par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

LE CŒUR DE BERTHE

XIV

Lagarde venait d'abattre son jeu !

Il n'avait pas gagné, mais il avait fait la *vole* et marquait quatre points, quand son partenaire n'en avait encore que deux.

L'issue ne parut dès lors douteuse pour personne.

Et ce fut avec un redoublement de fièvre que chacun se pencha vers la table.

Georges Lagarde donnait les cartes, et sa réputation de beau joueur n'était pas usurpée, car il était resté aussi calme que s'il se fut agi de l'argent d'un autre ; pas un muscle de son visage ne s'était contracté, et il conservait toujours son même sourire charmant, comme s'il n'eût eu aucun intérêt dans la pastie.

Quand à son adversaire c'était bien différent.

Ses petits yeux gris s'étaient allumés ; ses doigts avaient des mouvements nerveux qui faisaient trembler les cartes ; ses joues étaient pâles ; on devinait l'effort qu'il faisait pour se contenir.

Quand il releva son jeu et qu'il se mit à l'examiner un éclair illumina son front et ses lèvres s'agittèrent en un tressaillement de triomphe.

Georges Lagardes attendait.

— Je *propose* ! dil le petit vieux d'une voix qu'il essayait vainement de raffermir.

— J'accepte répondit son partenaire.

Georges Lagarde s'inclina avec un geste superbe de dandysme, supérieur à toutes les émotions.

— Combien demanda-t-il.

— Deux !

— Vous avez beau jeu.

— Cela dépendra.

— Voici les deux cartes demandée.

Il s'écoula alors dix secondes d'un silence solennel.

Puis la voix de l'inconnu s'éleva de nouveau et voice ce qu'on entendit :

— Le roi ! disait la voix. et je le joue !... Puis la dame, le valet et deux cartes maitresses! c'est-à-dire que je marque trois points et que j'ai gagné.

Il y eut un moment du stupeur : on n'y pouvait croire. Mais quand on vit Georges Lagarde se lever et l'inconnu ramener à sa gruche les seize mille francs qui étaient sur le tapis, il fallut bien se rendre a l'évidence.

Et pendant quelques minutes toute la galerie resta sous le coup d'une profonde émotion.

Cependant le vainqueur n'avait pas bougé, et promenait son regar triomphant sur ceuu qui l'enturaient.

— Messsieurs, dit-il d'un ton sardonique, il y a seize mille francs : qui veut les tenir.

Il y eut un long silence.

— Voyons ! dit encore le gagnant, personne ne veut tenter l'aventure ?... Alors, dix mille !.. Non plus ? Cinq mille !

— Je tiens les dix mille, interrompit une voix.

Tout le monde se retourna.

C'était le vicomte de Fontenette qui avait parlé.

En même temps, il s'était levé et vint prendre la place de Georges Lagarde.

Il déposa sur la table les dix mille francs annoncés. On avait apporté de nouvelles cartes, et la partie recommença tout de suite.

Nous n'essayerons pas de décrire ce qui se passait en ce moment dans la salle du *Café de Bretagne*. Le lecteur le comprend de reste ; mais celui qu'il était vraiment curieux d'observer à cette heure, c'était le capitaine Bellegarde.

Depuis quelques minutes, il avait pris une attitude bizarre.

Assis à la droite de Fontenette, en face de l'autre, il ne quittait plus celui-ci du regard.

Un regard fixe, qu'éclairaient de temps à autre des lueurs fauves, avec des froncements de sourcils qui imprimaient à son visage une impression farouche et terrible.

Il ne remuait pas, cependant ; mais sa moustache se hérissait et ses ongles cherchaient à s'enfoncer dans le marbre de la table.

C'était à se demander si réellement il voyait bien ce qui l'entourait.

A deux ou trois reprises, son regard avait rencontré celui de l'inconnu, et un grondement menaçant avait soulevé sa poitrine.

— Qu'avez-vous donc, capitaine ? dit Fontenette étonné.

— Moi ? rien ! rien ! répondit Bellegarde ; seulement...

— Quoi ?

— Cet homme...

— Eh bien ?

Le capitaine se tut ; il était oppressé, inquiet, troublé ; quelque chose d'inouï se passait en lui.

Quelque chose de fantastique et de macabre.

Il n'eût pu dire s'il était éveillé ou s'il rêvait.

Devant ses yeux passaient des visions effroyables... il assistait au vol de Montpellier... à la condamnation de Pierre Gilbert... à la mort de Berthe Gautier...au suicide de Paul Didier... à des drames sans nom... à des aventures impossibles...

Et dans chacune de ces visions, il voyait ricaner la figure hideuse du petit gris qui lui faisait la nique !

Cette hallucination dura plus d'une demi-heure ; plusieurs joueurs s'étaient succédé à ses côtés, et, quand il revint à lui, il aperçut le petit gris tenant toujours les cartes et plongeant ses mains frémissantes dans l'or et les billets qu'il avait amoncelés à côté de lui.

Le capitaine revint à la réalité. Jamais pareille veine n'avait favorisé un joueur d'écarté.

On hésitait à se présenter, nul n'osait affronter cette chance redoutable. Le petit gris jouissait avec impertinence de son insolent triomphe.

Cependant il ne pouvait attendre plus longtemps un adversaire, et déjà il se disposait à se retirer, quand Georges Lagarde vint s'asseoir à la table.

Le petit gris reprit sa place.

— Vous désirez votre revanche ? dit ce dernier avec une pointe d'ironie.

— Si vous voulez bien me l'accorder, répondit Lagarde.

— Combien jouons-nous ?

— Vingt mille francs.

— Diable !

— Cela vous effraye ?

— Pas le moins du monde !

— Eh bien, voyons qui les aura, et commençons.

Le capitaine était redevenu attentif, et, cette fois, ce fut d'un œil plus lucide et plus ardent qu'il se mit à suivre les mouvements du petit gris.

Jusqu'alors l'adversaire de Georges Lagarde n'avait accordé aucune attention à la persistance plus que singulière que le capitaine mettait à l'observer.

Il gagnait... il était heureux. En moins d'une heure il avait vu l'or et les billets de banque s'accumuler sous sa main. Qu'eût-il demandé de plus ?

Mais, à partir du moment où la nouvelle partie s'engagea, une sorte de pressentiment s'empara de lui, et sans qu'il pût se rendre compte de ce qu'il éprouvait, vaguement, il se sentit pris d'un trouble inexplicable.

Cependant autour de lui, rien n'était changé.

Le même intérêt animait les spectateurs ; le même silence s'établissait à chaque coup nouveau, et l'espèce de défiance qui avait tout d'abord accueilli la persistance de sa veine s'était dissipée à la longue, quand on s'était convaincu que rien dans sa tenue ne pouvait être relevé comme suspect.

Qu'y avait-il donc ?

Pierre ZACCONE

(*A suivre.*)